



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin 2021

| | | | |
|-----------------------|--------------|-----------------------|----|
| DATE DE CONVOCATION : | 17 Juin 2021 | MEMBRES EN EXERCICE : | 15 |
| DATE D’AFFICHAGE : | 17 Juin 2021 | MEMBRES PRÉSENTS : | 14 |
| | | MEMBRES VOTANTS : | 15 |

L’an deux mil dix-vingt et un le vingt-trois Juin à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur BOEDARD Thierry, Madame BOULANGER Claire, Monsieur BOYÈRE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, Monsieur DELAPORTE Pascal, Monsieur HELLO Guillaume (à partir de 18 h 55), Madame HUET Véronique, Madame MOUDA Farida, Monsieur MOTTE Alain, Madame PAINBLANC LESOBRE Marie, Madame TAFFOREAU Aurélie, Madame Valérie TOCQUEVILLE, Madame ZAÏA Fatiha

ABSENTS EXCUSÉS : Madame MOUDA Farida qui a donné pouvoir à Madame Valérie TOCQUEVILLE
Monsieur HELLO Guillaume qui a donné pouvoir à Monsieur DELAPORTE Pascal (jusqu’à 18 h 55)

SECRETARE DE SÉANCE : Monsieur CARTIER Patrice

DÉLIBÉRATION N°2021-06/01 : COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2021

Monsieur le Maire indique que suite à la demande du Centre des Finances Publiques de Grand Couronne, il convient de modifier le budget pour pouvoir mandater des annulations de titres sur exercice antérieur - Année 2020. Ainsi il convient d’adopter la décision modificative suivante :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|---|------------|----------|--|--|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| 673 | Titres annulés (sur exercice antérieur) | + 26 000 € | | | |
| 61521 | Terrains | - 26 000 € | | | |

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE à l’unanimité, des membres présents et représentés la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-06/02 : RESTAURATION SCOLAIRE – NOUVELLE TARIFICATION DES REPAS, MISE EN PLACE D’UNE TARIFICATION SOCIALE

Le Maire rappelle que le Gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 euro dans le cadre du plan pauvreté. Avec la mise en place de la « cantine à 1 euro », l’objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire. Ce dispositif est mis en place pour une durée de 3 ans et pourra être reconduit.

Monsieur le Maire informe qu’une aide financière du Gouvernement sera versée à condition qu’une tarification sociale des cantines à trois tranches minimums soit mise en place et que la tranche la plus basse n’excède pas 1€. Il précise que le nombre de repas servis devra être déclaré et que l’aide de l’État s’élèvera quant à elle à 3 euros par repas facturé à la tranche la plus basse.

Il propose l’application d’une tarification sociale, à 3 tranches, selon le quotient familial de la CAF soit :

- Tarif à 1 euro si le quotient familial est inférieur à 800 €.
- Tarif à 2,53 euros si le quotient familial est compris entre 801 et 1 500 €.
- Tarif à 3,55 euros si le quotient familial est supérieur à 1 501 €.

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés ;

DÉCIDE de fixer la tarification sociale à 3 tranches selon le quotient familial de la CAF.

DIT que cette tarification sociale est applicable à compter du 1^{er} Septembre 2021 pour un an et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant de nouveaux tarifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION N°2021-06/03 : MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE - DEMANDE DE SUBVENTION VÉHICULE ÉLECTRIQUE GOUPIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour la demande de subvention pour le véhicule utilitaire électrique pour l'entretien de la voirie communale et des services associés.

Monsieur le MAIRE propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet d'acquisition d'un véhicule électrique
- Sollicite l'aide de la Métropole Rouen Normandie
- Arrête les modalités de financement

| <i>Nature de l'acquisition</i> | <i>Montant H.T.</i> | <i>Métropole Rouen Normandie 25 %</i> | <i>Autofinancement</i> |
|---|---------------------|---|------------------------|
| Acquisition Véhicule électrique de type GOUPIL | 24 513.53 € | 6 128.38 € | 18 385.15 € |

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide de la Métropole Rouen Normandie,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

DÉLIBÉRATION N°2021-06/04 : PIÈGE À FRELONS - TARIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir endiguer l'apparition des futurs nids de frelons asiatiques, il conviendrait de procéder à la mise en place de pièges pour capturer les reines fécondées capables de construire et développer un nid.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de fabriquer des grilles pour les pièges à frelons à l'aide d'une imprimante 3D

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif de participation aux frais de fabrication des grilles pour les pièges à frelons.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de fixer le tarif pour les grilles pour les pièges à frelons à 10 €.

DÉCIDE que les encaissements auront lieu sur la régie du CCAS (en espèces ou en chèque)

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION N°2021-06/05 : COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA DISTRIBUTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût du compte rendu du Conseil Municipal s'élève à 1 811.54 € par an, que celui-ci est disponible sur le site internet de la commune, que la commune souhaite devenir un éco-village. De ce fait, il convient de décider de la modification de la distribution du compte rendu.

Les différentes possibilités de consulter le compte rendu du Conseil Municipal sont les suivantes :

| |
|---|
| SITE INTERNET DE LA COMMUNE |
| PANNEAU AFFICHAGE DEVANT LA MAIRIE |
| MAIRIE – AUX HEURES D'OUVERTURE |
| DANS LES BOITES AUX LETTRES SI REMISE DU COUPON RÉPONSE EN MAIRIE |

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENSION (Mme HUET Véronique) :

DÉCIDE d'adapter la distribution du Compte rendu du Conseil Municipal dans les boîtes aux lettres des habitants du Val de la Haye

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-05/06 : DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2021-07/12 du Conseil Municipal du Val de la Haye en date du 09 Juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

A) Décision n°2021-05/03 du 12 Mai 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise IDEM Cuisines pour l'acquisition et l'installation des matériels de cuisine pour le restaurant scolaire d'un montant de 9 312 € TTC.

B) Décision n°2021-05/04 du 17 Mai 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise ALS EPI pour l'acquisition de gants anti-coupure pour le service technique d'un montant de 173.21 € TTC.

C) Décision n°2021-05/05 du 17 Mai 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise HM PROTECT pour l'acquisition pour des vêtements de pluie pour le service technique d'un montant de 213.82 € TTC.

D) Décision n°2021-05/06 du 17 Mai 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise MOREL ESPACES VERTS pour l'acquisition d'une herse, une andaineuse 3 points, une charrue tracteur, un cultivateur 7 dents et une faucheuse 3 points d'un montant de 6 588 € TTC.

E) Décision n°2021-05/07 du 20 Mai 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise QUALITÉ BRETAGNE pour l'acquisition d'une structure de jeux pour l'école d'un montant de 7 657.32 € TTC

F) Décision n°2021-05/08 du 20 Mai 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise ENVIRONNEMENT SERVICE pour un devis pour des travaux pour les jeux pour l'école d'un montant de 9 943.76 € TTC.

G) Décision n°2021-05/09 du 25 Mai 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise GOUPIL pour l'acquisition des protections de porte pour le véhicule G4 d'un montant de 540 € TTC.

H) Décision n°2021-05/10 du 31 Mai 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise AJR2C SOUDE pour la réfection de l'interphonie de l'école d'un montant de 4 348.43 € TTC.

I) Décision n°2021-05/11 du 31 Mai 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise JD PUBLICITÉ pour la réalisation de la signalétique de la Mairie et des véhicules communaux d'un montant de 477.07 € TTC.

J) Décision n°2021-06/01 du 1^{er} Juin 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise SALMAT ROUEN pour la location d'une nacelle ciseaux de 12 m d'un montant de 192 € HT.

K) Décision n°2021-06/02 du 10 Juin 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise JVS MAIRISTEM pour le renouvellement de la protection antivirus pack 3 postes d'un montant de 536.40 € TTC.

L) Décision n°2021-06/03 du 10 Juin 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise APAVE pour le diagnostic amiante et plomb aux toilettes de l'école situés 34 Quai Cavalier de la Salle d'un montant de 918 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Monsieur le Maire remercie Monsieur BOEDARD pour le principe du Compost à donner aux habitants. Environ 50 personnes sont venues lors de la distribution gratuite du compost le samedi 19 Juin
- Monsieur le Maire remercie les élus présents à la cérémonie du 18 Juin ainsi que les enfants qui ont lu le message de texte de **Geneviève DARRIEUSSECQ**, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées
- Monsieur le Maire remercie les jeunes électeurs du Val de la Haye qui ont aidé à tenir le bureau de vote lors du 1^{er} tour des élections régionales et départementales.
- L'abri bus situé face à la Rue du Docteur Lobel va être remis aux normes la semaine du 05 au 09 Juillet 2021.
- Rendez-vous Plan pluriannuel avec la Métropole le 22 Juillet 2021.
- Un arrêté municipal a été pris par rapport à la cueillette des fruits sur la piste cyclable.
- L'entreprise TARDIF va intervenir pour la taille des haies.
- La commune a reçu un mot de remerciement d'un habitant par rapport à la réalisation de la Fresque par Eclosz sur le Hangar 50 – Avenue de Quenneport
- Madame REDOU Sylvie, Trésorière du Foyer Rural, remercie la commune par rapport l'attribution d'une subvention.

Monsieur MOTTE demande des informations par rapport à la tenue du bureau de vote le 27 Juin 2021. Monsieur le Maire indique que le fichier correspondant va être transmis par mail aux personnes concernées.

Monsieur BOEDARD indique qu'il pourra être présent au dépouillement.

Madame TOCQUEVILLE demande ce qu'il en est par rapport aux adresses mail des agents sur service administratif. Monsieur le Maire indique que le nécessaire va être fait.

Madame TOCQUEVILLE demande ce qu'il en est par rapport aux demandes de subvention faites par la commune. Monsieur le Maire indique que lorsqu'il a les informations il les transmet au Conseil Municipal

Madame TOCQUEVILLE demande si la commune a eu les résultats par rapport au relevé de vitesse qui devait être réalisé.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu les informations. Suite à ces résultats, la Métropole va mettre en place des chicanes en plastique, pour une durée de 6 mois entre la colonne et les premières maisons situées Quai Napoléon. Elle va aussi mettre en place des bandes rugueuses à Quenneport.

Madame TOCQUEVILLE demande que la végétation côté entrée de la Bibliothèque soit coupée.

Monsieur le Maire indique que le nécessaire va être fait.

Monsieur BENGOUA indique que l'entretien de la piste cyclable est à la charge de la commune.

La séance est levée à 20 h 10.



INFORMATION

Pendant le mois de juillet et d'août, il n'y aura pas de permanence en mairie le samedi matin de 10h à 12h. Par contre, la permanence téléphonique du week-end est maintenue pendant tout l'été.

Les permanences du samedi matin en mairie reprendront en septembre prochain.

COUPON RÉPONSE

DISTRIBUTION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

.....

Souhaite recevoir le compte rendu du Conseil Municipal dans ma boîte aux lettres

Ne souhaite plus recevoir le compte rendu du Conseil Municipal dans ma boîte aux lettres

Veillez déposer ce coupon réponse en mairie avant le 31 Juillet 2021.